



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 2133

Texte de la question

Depuis une dizaine d'années, les vérificateurs de la distribution et de l'acheminement de la poste sont aux prises avec des difficultés importantes tant au niveau du dossier catégoriel que du reclassement. M Marcel Dehoux demande à M le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace s'il est dans ses intentions de prendre des mesures spécifiques en faveur de cette catégorie de salariés afin de résoudre ce problème.

Texte de la réponse

Reponse. - Le projet d'intégration en catégorie A des vérificateurs de la distribution et de l'acheminement est une des priorités de la politique de personnel de la poste. C'est ainsi qu'un comité technique paritaire a été réuni le 14 juin 1988 en vue de l'examen du projet de décret relatif aux modifications statutaires du corps des inspecteurs des postes et télécommunications concernant la promotion des vérificateurs en catégorie A. Les dispositions statutaires dont il s'agit précisent que, pendant une période de cinq ans à compter de la date de publication du décret, dans la limite d'un contingent annuel d'emplois fixé par arrêté conjoint des ministres chargés respectivement du budget, de la fonction publique et des postes et des télécommunications, les inspecteurs de la branche service d'exploitation, commerciaux et administratifs pourront être recrutés par concours spécial ouvert aux fonctionnaires du corps des vérificateurs comptant quatre ans de services effectifs dans ce corps, cette condition étant appréciée au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Les candidats recus aux concours spéciaux seront immédiatement titularisés dans le grade d'inspecteur. Le projet de décret a été soumis aux ministres concernés en vue de l'obtention de leur contreseing. Aussi, toutes dispositions ont-elles été prises pour que le premier concours offrant 200 emplois d'inspecteur aux vérificateurs intervienne d'ici à la fin de l'année 1988. En effet, pour permettre la mise en œuvre de cette réforme statutaire, a été programmée et inscrite au budget, dans un premier temps, la transformation de 200 emplois de vérificateur en emplois d'inspecteur.

Données clés

Auteur : [M. Dehoux Marcel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2133

Rubrique : Postes et télécommunications

Ministère interrogé : postes, télécommunications et espace

Ministère attributaire : postes, télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 1988, page 2449